

Mardi 10 décembre 2019

**Intervention d'Yvon ROBERT,
Président de la Métropole Rouen Normandie
au CODERST relatif à la réouverture partielle de Lubrizol**

« Nous sommes réunis aujourd'hui pour donner un avis sur le dossier de demande de réouverture de l'entreprise Lubrizol.

Je tiens à faire deux remarques préalables.

D'une part, je veux rappeler l'attachement de la très grande majorité des élus du territoire à l'activité industrielle dans la vallée de la Seine ainsi qu'à son importance dans l'emploi de milliers de nos concitoyens. Cette activité est liée à la dimension très fortement portuaire de notre métropole et plus largement de notre département. Nous savons parfaitement que l'activité industrielle est un élément moteur fondamental de l'ensemble du développement économique de la métropole rouennaise.

D'autre part, nous venons de vivre un accident d'une ampleur exceptionnelle. Nous ne pouvons pas ignorer l'inquiétude qui subsiste chez une grande partie de nos concitoyens. Ils ont perdu confiance et cette perte de confiance est particulièrement grave car elle s'adresse à toutes les autorités tant institutionnelles qu'économiques. Pour le bon fonctionnement de notre société, il est impératif de retrouver cette confiance le plus largement possible.

C'est en pensant sans cesse à ces deux préalables que j'ai lu attentivement le rapport de la DREAL préparatoire à l'arrêté proposé à la signature du Préfet.

Je comprends la demande de réouverture de l'entreprise Lubrizol. Nul ne peut nier les nécessités de la vie d'une entreprise et nul ne peut nier l'importance pour l'emploi. Même si nous souhaitons une mutation de notre industrie, nous connaissons tous l'utilité sociale et économique actuelles des produits fabriqués par cette entreprise majeure du territoire rouennais. Mais je suis aussi absolument convaincu que cette réouverture ne peut se faire qu'en respectant certaines conditions.

Le rapport de la DREAL constitue une introduction à un projet d'arrêté d'ouverture de Lubrizol. Or, il y a eu récemment deux arrêtés pris par les représentants de l'Etat, l'un le 24 juillet, l'autre le 8 novembre. L'un et l'autre notifiaient des prescriptions à l'entreprise. Avant tout autre arrêté, il est indispensable d'indiquer ce qu'il en est exactement des prescriptions précédentes, à la date de rédaction du rapport. C'est la première condition indispensable d'un rétablissement de la confiance.

Le nouvel arrêté propose de nouvelles prescriptions, nombreuses, et signale que Lubrizol s'engage à mettre en œuvre ces prescriptions. Mais il n'y a aucune date de mise en œuvre. Des dates précises constituent une condition tout aussi indispensable. Et dans le contexte d'aujourd'hui, il ne me semble pas possible qu'un démarrage effectif soit autorisé par le Préfet sans que soit défini précisément le processus de vérification que les engagements pris ont été tenus.

Je crois aussi qu'il faut que les spécialistes privés et publics de la sécurité industrielle, domaine dont nous savons combien il est complexe partout en France et dans le monde, reconnaissent qu'un risque d'incendie, indépendant du processus de production, a été sous-estimé. Il faut reconnaître formellement que les stockages étaient trop importants. L'entreprise le reconnaît de fait en proposant de réduire le stockage au strict minimum, tant en produits de fabrication, qu'en produits fabriqués. C'est un point qui devra faire l'objet d'un suivi particulièrement vigilant. Il convient aussi de vérifier que les moyens de lutte contre les incendies de ce type sont parfaitement adaptés.

A la date d'aujourd'hui, l'enquête judiciaire n'a donné aucune information sur l'origine de l'incendie. C'est un élément angoissant pour les habitants du territoire. Une intrusion n'a été exclue ni par l'entreprise, ni par le directeur de la DREAL. L'entreprise évoque la réalisation d'un audit de sécurité. Cet audit doit être réalisé sans délai et ses conclusions doivent être rendues publiques. Les préconisations devront être mises en œuvre immédiatement. C'est aussi un élément indispensable du retour de la confiance.

Mais il faut encore aller plus loin. Il faut que les entreprises Seveso comme les autorités publiques considèrent les habitants comme des adultes responsables. Une seule méthode pour cela, c'est l'organisation de journées portes ouvertes qui permettent de présenter les processus industriels dont on sait depuis toujours qu'ils comportent des risques, et d'expliquer les mesures anciennes et nouvelles mises en œuvre pour que ces risques ne se transforment pas en catastrophes. L'entreprise a organisé ces dernières semaines quelques rencontres de cette nature. Je pense qu'il est nécessaire qu'elles soient plus nombreuses et plus ouvertes. C'est un enjeu de transparence et de démocratie.

Enfin, il est indispensable que l'Etat s'engage très rapidement, au niveau national, sur le développement d'un système d'information utilisant les technologies les plus modernes. De tels systèmes existent, il est urgent de les mettre en œuvre.

Je m'en tiendrai à ces observations essentielles. Compte tenu de ce que je viens de développer aujourd'hui, le représentant de la métropole votera non à la réouverture de l'usine lors de cette séance. Mais nous souhaitons que le travail se poursuive activement pour que les conditions d'une ouverture soient réunies ».



Communiqué de presse
Métropole Rouen Normandie

Contact presse :

Métropole Rouen Normandie

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24

